

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 20/03/2026**

Référence
2026-14

Objet de la délibération
Détermination du nombre d'Adjoints

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers  
Le : 23/03/2026

Et

Publication ou notification du :  
23/03/2026

L' an 2026 et le 20 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : ALICOT Josiane, LECOMTE Sophie, OUARDIRHI Roselyne, PETIT Emilie, ROCABOY Martine, VIVET Marie-Christine, VOLET Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane, MOUTON Julien

**Excusé** : M. ROGER Stéphane

**Invitée** : Mme NEVEU Magali

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GORGET Stéphane

**Objet de la délibération** : Détermination du nombre d'Adjoints

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de La Chapelle du Bois étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le conseil municipal, par :

- 14 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à 3, le nombre d'adjoints au Maire,

AUTORISE Monsieur Pascal BOURGOIN, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23/03/2026  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN

